

Formation des membres du CSE (11 à 49 salariés)



PRÉSENTIEL

COMPRENDRE LE C.S.E : DÉFINITION ET ENJEUX.

Qui sont les membres du CSE ?
Que font les membres du CSE ?

FOCUS : comprendre l'évolution des missions. Le passage des DP vers le CSE. Pour proposer cette analyse, mise en perspective des sources juridiques du C.S.E (nationale et professionnelle)

LES JURIDICTIONS COMPÉTENTES EN MATIÈRE DE C.S.E : LORS DE LA MISE EN PLACE ET DU FONCTIONNEMENT (DÉLIT D'ENTRAVE)

Différence entre le pénal et le civil
Les différentes juridictions civiles et leur domaine de compétences
La procédure et les délais de prescriptions

ETUDES DE CAS JURIDIQUES ET ANALYSE DE DIFFÉRENTES SITUATIONS

Mise en place du C.S.E : champ d'application, cadre de la mise en place, processus électoral, composition, durée et fin des mandats
Les élections : les nouveautés
Les mandats et le renouvellement

FOCUS SUR LE PROTOCOLE PRÉÉLECTORAL. ANALYSE DES ORDONNANCES ET DÉCRETS.

Les partenaires du C.S.E
L'inspecteur du travail : un partenaire de choix pour le CSE
La médecine du travail
Les experts : financement ?

RÉDACTION D'ÉCHANGES AVEC LES PARTENAIRES EXTERNES

Les attributions générales : des missions DP, CE et CHSCT
Présenter à l'employeur les réclamations individuelles et collectives concernant les salaires, l'application du code du travail, la protection sociale, les accords et la convention collective ;
Contribuer à promouvoir la santé et la sécurité au travail en réalisant des enquêtes en matière d'accidents du travail ou de maladies professionnelles ;
Possibilités de saisir l'inspecteur du travail ; possibilités de saisir le conseil d'administration dans les sociétés anonymes

EXERCICE : Rédiger des réclamations

Attributions supplétives : le droit d'alerte en cas d'atteinte aux droits des personnes et en cas de danger grave et imminent Analyse de situations dangereuses et qualification juridique
Les moyens d'exercice des missions
Heures de délégation
Liberté de déplacement et de circulation
Local mis à disposition
Protection contre les licenciements et simple changement des conditions de travail
Fréquence et périodicité des réunions, déroulement des réunions
Registre tenu à la disposition des salariés

EXERCICE : rédaction du règlement intérieur

Référents pédagogiques

Nos intervenants sont des spécialistes du domaine visé et sont sélectionnés selon un processus de qualification très rigoureux permettant d'évaluer notamment : leur expérience professionnelle, leurs compétences pédagogiques, leur capacité d'animation, leur personnalité et leur créativité...

OBJECTIFS

Maîtriser le cadre légal ainsi que les connaissances nécessaires à l'exercice de leurs missions
Maîtriser le fonctionnement du C.S.E en présentant lors des réunions ordinaires ou extraordinaires les réclamations individuelles ou collectives des salariés
Exercer efficacement leur rôle d'intermédiaire, d'interface entre la direction et les salariés

PRÉ-REQUIS

Aucun

PUBLIC

Membres titulaires du comité social et Économique

MÉTHODES PÉDAGOGIQUES

AVANT LA FORMATION : IMPLIQUER

Questionnaire pré-formation et/ou recueil des besoins pour préciser les attentes individuelles

PENDANT LA FORMATION : APPLIQUER

Méthodes actives et participatives
Mises en pratique (70%), échanges (20%) et apports théoriques (10%)
Elaboration de son plan d'actions personnalisé

APRÈS LA FORMATION : ACCOMPAGNER

Rappels de contenu envoyés par mail
Suivi post-formation

RESSOURCES PÉDAGOGIQUES

Support de cours, exercices

ÉVALUATION

Évaluation des compétences

Tests, cas pratiques, exercices, mises en situation, jeux de rôle..

Évaluation de la formation

Questionnaire de satisfaction stagiaire.
Synthèse fin de stage du formateur

VALIDATION

Attestation de fin de formation
Attestation de présence

MODALITÉS DE SUIVI D'EXÉCUTION DE LA FORMATION

Le contrôle de l'exécution de la formation est assuré par le formateur

DATES

CF planning